LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE "Iteka n'Ijambo"

Uwo wri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°248 DU 4 AU 10 JANVIER 2021

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 10 personnes tuées dont 1 retrouvée cadavre, 1 enlevée et/ou portée disparue, 3 victimes de VSBG, 1 torturée et 18 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 3 femmes et 5 mineurs tués, 1 femme torturée et 5 femmes arrêtées arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin relève également un phénomène de cadavres et des personnes tuées par des gens non identifiés dans certaines provinces du pays.

Ce bulletin revient également sur des questions liées à la justice, à la gouvernance, à la gestion de la Covid-19, à l'environnement et aux faits sécuritaires,

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III.DE L'ENVIRONNEMENT

IV. DE LA GESTION DE LA COVID-19

V.DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES 3
I.1.DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE 3
I.1.1. UNE PERSONNE TORTUREE 3
I.1.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE 3
I.2. DU DROIT A LA LIBERTE 4
I.2.2. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS 4
I.3. DE LA JUSTICE 4
II. DE LA GOUVERNANCE 5
III.DE L'ENVIRONNEMENT 5
IV. DE LA GESTION DE LA COVID-19 5
V.DES FAITS SECURITAIRES 6
V.1. DES PERSONNES TUEES PARS DES GENS NON IDENTIFIES 6
V.2. REGLEMENT DE COMPTE 6
V.3. ATTAQUE A MAIN ARMEE 6
V.4. AUTRES FAITS SECURITAIRES 7
VI. CONCLUSION 8

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI *: Brasseries et Limonaderies du Burundi*

CDS *: Centre de Santé*

CNDD-FDD *: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL *: Congrès National Pour la Liberté*

ECOFO *: Ecole Fondamentale*

OPJ *: Officier de la Police Judiciaire*

PJ *: Police Judiciaire*

PNB *: Police Nationale du Burundi*

RN *: Route Nationale*

SIDA *: Syndrome d'Immuno-Defiscience Acquise*

SNR *: Service National de Renseignement*

TGI *: Tribunal de Grande Instance*

VSBG *: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre*

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1.DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.1.1. UNE PERSONNE TORTUREE

Une fille torturée en commune Gisuru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2021 indique qu'en date du 25 décembre 2020, Policena, mère de Ninette Akimana a organisé une attaque contre sa fille. Selon des sources sur place, elles se disputaient pour amant Apollinaire Ntunzwenimana. Selon les mêmes sources, Policena a envoyé des Imbonerakure pour battre sa fille. Cette dernière a été tabassée par ces Imbonerakure et a été évacuée à l'hôpital de Gisuru après avoir passé la nuit au cachot du poste de police à Gisuru.

I.1.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2021 indique qu'en date du 31 décembre 2020, sur la sous-colline Butega, colline Kibingo, commune et province Kayanza, G.N., originaire de cette sous-colline, âgée de 15 ans, malade mentale, a été violée par Rodrigue Akimana, âgé de 18 ans, de cette même localité. Selon des sources sur place, le présumé auteur lui a présenté un billet de 100 fbu pour la tromper. Rodrigue a été surpris en flagrant délit par le neveu de la victime et a pris le large. La victime a été évacuée d'urgence à l'hôpital de Kayanza pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur reste introuvable.

Une fille violée en commune Butezi, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 janvier 2021 indique qu'en date du 10 décembre 2020, vers 19 heures, le prénommé Balthazar, OPJ de Butezi, a violé dans son bureau N.B., âgée de 15 ans, écolière à l'ECOFO Butezi, commune Butezi, province Ruyigi. Selon des sources sur place, après avoir remarqué l'absence de la victime à la maison, la famille l'a cherchée partout mais ne l'a pas trouvée. Arrivée à la maison, elle a expliqué qu'elle avait été violée. L'OPJ a essayé de corrompre la famille pour abandonner le procès mais en vain. Selon les mêmes sources, l'auteur présumé est toujours libre mais le procès est en cours.

Agression sexuelle en commune et province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 janvier 2021 indique qu'en date du 26 décembre 2020, vers 21 heures, à l'hôpital de Kirundo, S.N, âgée de 11 ans, garde malade de sa mère à cet hôpital, a été agressée sexuellement par Hilaire Ndikumana, radiologue. Selon des sources sur place, ce dernier a demandé à la mère d'envoyer sa fille pour aller récupérer son téléphone dans son cabinet et Hilaire l'a poursuivie puis l'a touchée sur les seins. Selon les mêmes sources, l'enfant a crié fort puis les malades et tout le personnel sont venus au secours. Les mêmes sources ajoutent que le présumé auteur a été vite détenu à la PJ Kirundo.

Une personne violée en commune et province Kayanza

Une fille violée en commune Butezi, province Ruyigi

Agression sexuelle en commune et province Kirundo

I.2. DU DROIT A LA LIBERTE

1.21. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 5 janvier 2021, vers 18 heures, au centre de négoce du chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, Idrissa Nimpaye alias Emmanuel, âgé de 30 ans, coiffeur et membre du parti CNL a été enlevé par Venant Miburo, responsable du SNR à Cibitoke. Selon des sources sur place, la victime a été ligotée et embarquée dans un véhicule immatriculé D 0540 A. Elle avait été sollicitée à maintes reprises par des membres du parti CNDD-FDD d'adhérer dans ce parti mais en vain. La destination de la victime reste inconnue.

I.2.2. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS

Sept personnes arrêtées en communes Makamba et Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2021 indique qu'en date du 2 janvier 2021, la nuit, 6 tenanciers de bistrots Ange Narcisse Muco, Emmanuel Ruzocimana, Janvière Niyukuri, Daphrose Habarugira, Faustine Ninezereza, Francine Nindamutsa ont été arrêtés par la police au chef-lieu de la commune Makamba et conduit au commissariat communal à Makamba. Dorne Muhorakeye a été arrêtée au quartier Bukeye du chef-lieu de la commune Nyanza-lac la nuit du 3 janvier 2021 et conduit au commissariat communal à Nyanza-lac. Selon des sources sur place, tous sont accusés par la police d'avoir rehaussé les prix des produits BRARUDI entre 400 fbu et 700 fbu par bouteille. Les tenanciers dénoncent leur arrestation en cascade par la police au lieu d'arrêter les propriétaires de ces bistrots qui fixent les prix de ces produits. Selon les mêmes sources, ils ont été libérés en date du 5 janvier 2021 après paiement d'une amende de 100 000 fbu chacun.

Sept personnes arrêtées en communes Makamba et Nyanza-lac, province Makamba

Onze personnes arrêtées en commune et province Makamba

Onze personnes arrêtées en commune et province Makamba

En date du 5 janvier 2021, vers 8 heures, au chef-lieu de la commune et province Makamba, Prosper Kazungu, commissaire communal, a arrêté un bus de type hiace après avoir fait un mauvais stationnement avec 11 passagers à bord. Selon des sources sur place, ce commissaire a ordonné au chauffeur de mettre le véhicule sur la chaîne. Selon les mêmes sources, le chauffeur a demandé à ce policier de lui infliger une amende s'il aurait commis une faute pour le laisser continuer son travail, sans succès. Les passagers ont demandé leurs bagages afin de prendre un autre véhicule mais le commissaire communal Prosper Kazungu a refusé. Le véhicule a été libéré vers 18 heures du soir après avoir payé une amende de 50 000 fbu. Les passagers qui étaient à bord composés de 11 personnes dont une famille avec ses enfants et les élèves qui se rendaient à Gitega et à Bururi ont passé la nuit chez le chauffeur du véhicule au quartier Nyaburumba du chef-lieu de la commune Makamba.

I.3. DE LA JUSTICE

Procès sur l'assassinat de six personnes en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 janvier 2021, au parquet de Karusi, dix prévenus accusés d'avoir assassiné six membres d'une même famille ont comparu dans une chambre de conseil. Selon des sources sur place, tous les prévenus, membres du parti CNDD-FDD et issus d'une même famille ont plaidé non coupables. Selon les mêmes sources, après interrogatoire, Abdallah Mukombozi et Violette Ndabarushimana ont été libérés provisoirement tandis que Pierre Ntahomvukiye, Jean Paul Hasabamagara, Ismaël Nkunzimana, Issa Tuyisenge, Nestor Ndayisenga, Séverin Hakizimana, Marc Kavumu, Bernard Bangirinama ont été conduits à la prison centrale de Gitega.

Jugement rendu au responsable adjoint des Imbonerakure et ses coaccusés en province Gitega

En date du 6 janvier 2021, le TGI Gitega a condamné Aimé Irambona à une peine de 21 ans de prison ferme et une amende de 50 000 fbu au terme d'un procès. Selon des sources sur place, Aimé, responsable adjoint des Imbonerakure en province Gitega est le chef d'antenne de l'urbanisme et de l'habitat pour la région centre-est a comparu en compagnie de cinq coaccusés. Selon les mêmes sources, les prénommés Medici et Salex ont écopé d'une peine de prison à vie au moment où Didier le policier va purger une peine d'une année et Cédoine une peine de 6 mois. Célestin a été condamné à une peine à perpétuité et une amende de 50 000 fbu.

Les personnes condamnées à perpétuité ainsi qu'Aimé Irambona devront verser un dédommagement moral et matériel à la famille de la victime de plus de 5 280 000 fbu.

Procès sur l'assassinat de six personnes en commune Buhiga, province Karuzi

Jugement rendu au responsable adjoint des Imbonerakure et ses coaccusés en province Gitega

II. DE LA GOUVERNANCE

Des activités du parti CNL suspendues en communes Kiremba et Mwumba, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2021 indique qu'en date du 20 décembre 2020, à la permanence zonale de Gakere, commune Kiremba, province Ngozi, des policiers ont suspendu les activités du comité communal du parti CNL. Selon des sources sur place, en date du 3 janvier 2021, à la permanence collinaire de Karungura, commune Mwumba, province Ngozi, des policiers ont suspendu les activités du comité communal en réunion.

Selon les mêmes sources, les raisons avancées étaient que l'administration n'avait pas été informée alors que la loi exige d'aviser uniquement si la réunion n'est tenue dans une autre place que la permanence. Ces policiers disaient agir sous les ordres des administrateurs communaux, Pascal Sebigo de Kiremba et Jérémie Manariyo de Mwumba.

III.DE L'ENVIRONNEMENT

Des champs détruits en commune Gatara, province Kayanza

Dans l'après-midi du 9 janvier 2021, plusieurs champs de différentes cultures ont été dévastés sur neuf collines de la commune Gatara, province Kayanza dont Gwankuba, Shinya, Nteko, Kabungo, Mudusi, Kibaribari, Ruhengeri et un pont qui se trouvait sur la colline Gitwenge de cette même commune a été détruit par de fortes pluies mêlées de grêle. Une route qui relie les collines Butwe et Zewe respectivement des communes Gatara et Gahombo a été endommagée.

IV. DE LA GESTION DE LA COVID-19

De nouveaux cas de la covid-19

En date du 6 janvier 2021, lors d'une conférence de presse, le Ministre de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA, Thaddée Ndikumana a communiqué de nouveaux cas de la covid-19 avec 40 personnes testées positives en 2 jours. Il a en outre réitéré la reprise des mesures barrières et a annoncé la refermeture des frontières à partir du 11 janvier 2021 à l'exception des importateurs des marchandises. Il a fait savoir que tous ces cas sont dûs aux gens qui viennent de l'extérieur du pays et qui ne respectent pas les règles de la mise en quarantaine en donnant des pots de vin aux policiers.

Un homme testé positif en commune Nyanza-lac, province Makamba

Dans l'après-midi du 9 janvier 2021, sur la colline Mvugo, commune Nyanza-lac, province Makamba, Ami Bukuru, âgé de 39 ans, en provenance de la république Sud-africaine a été arrêté par la police. Selon des sources sur place, Bukuru s'était évadé du lieu après la mise en quarantaine. Selon les mêmes sources, il avait été testé positif de la Covid-19 à la frontière Tanzano-burundaise, en date du 8 janvier 2021 et vingt-six passagers à bord de deux véhicules de transport qui ont été en contact avec lui sont gardés et isolés pour attendre les résultats du test de la Covid-19.

Douze personnes testées positives de la Covid-19 en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 8 janvier 2021, au CDS Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, un jeune homme, originaire de la colline Gitandu, zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, a été testé positif de la Covid-19. Selon des sources sur place, la victime venait de passer deux semaines chez elle en provenance de la Tanzanie. Selon les mêmes sources, 25 personnes membres de sa famille ont subi le test et 11 d'entre eux ont été testés positifs de la Covid-19. C'est ainsi que les douze ont été transférés à l'hôpital Buhiga où ils sont en train d'être soignés en isolement.

De nouveaux cas de la covid-19

Un homme testé positif en commune Nyanza-lac, province Makamba

Douze personnes testées positives de la Covid-19 en commune Gitaramuka, province Karuzi

V.DES FAITS SECURITAIRES

V.1. DES PERSONNES TUEES PARS DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 8 janvier 2021, sur la colline Birohe, commune et province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié de la composante sociale Twa, a été retrouvé suspendu sur un arbre. Selon des sources sur place, la victime, originaire de la colline Rugari-Gitamo, commune et province Gitega, a été tuée étranglée avant d'être suspendue sur cet arbre. Les auteurs du crime restent inconnus.

V.2. REGLEMENT DE COMPTE

Deux personnes tuées en commune Mutaho, province Gitega

Dans la nuit du 4 au 5 janvier 2021, sur la colline Muyange, commune Mutaho, province Gitega, Emelyne Tuyisenge et son enfant âgé de 2 ans et 6 mois, ont été tués à l'aide d'une houe par son mari Jean Kwizera, âgé de 24 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur n'était pas en bons termes avec son épouse qu'il accusait d'avoir eu un enfant avec un autre homme. Selon les mêmes sources, Jean Kwizera a pris fuite mais il a été arrêté par la police, en date du 6 janvier 2021, au quartier Ma-

This story can fit 100-150 words

V.3. ATTAQUE A MAIN ARMEE

Six personnes tuées en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2021 indique qu'en date du 3 janvier 2021, vers 23 heures, sur la colline Gisenyi, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, une famille de six personnes à savoir Donatien Mpfayokurera, père de famille, âgé de 56 ans, retraité de la PNB, sa femme Virginie Kabanyiginya, âgée de 51 ans, leurs enfants dont deux garçons et deux filles a été massacrée à coups de couteaux.

Après ce forfait, 10 personnes, toutes membres du parti CNDD-FDD et d'une même famille ont été arrêtées pour des raisons d'enquête et ont été incarcérés au cachot du commissariat provincial de Karuzi en date 4 janvier 2021.

Une femme tuée en commune Burambi, province Rumonge

En date du 9 janvier 2021, vers 21 heures, sur la sous-colline Numbwe, colline Gishiha, zone Maramvya, commune Burambi, province Rumonge, Marie-Sylvane Gakima a été fusillée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, les malfaiteurs se sont introduits dans sa maison et l'ont tirée dessus deux balles au niveau de la poitrine. Selon les mêmes sources, la victime a rendu l'âme après avoir été évacuée vers une structure sanitaire de la localité.

Six personnes tuées en commune Buhiga, province Karuzi

Une femme tuée en commune Burambi, province Rumonge

Deux personnes blessées en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Deux personnes blessées en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Dans la nuit du 4 janvier 2021, vers 2 heures du matin, sur la sous-colline Nyakiga, colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, la famille de Sagahungu a été attaquée par des gens non identifiés, armés de machettes. Selon des sources sur place, Sagahungu et Ciza, son épouse, membres du parti CNDD-FDD, ont été blessés et ont été conduits à l'hôpital Rema pour les soins médicaux. Le motif de cette attaque n'a pas été connu.

V.4. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une personne morte dans un accident de roulage en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 7 janvier 2021, vers 22 heures, sur la RN1, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un véhicule de type pickup de la police roulant à tombeau ouvert a cogné 5 véhicules. Selon des sources sur place, l'accident a emporté la vie de Jérôme Ndiho et a fait plusieurs blessés.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de violations du droit à l'intégrité physique et de la privation de liberté.

Ce bulletin relève des cas de violences faites aux femmes et des faits sécuritaires.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice les auteurs sans parti pris.